

Vivre à

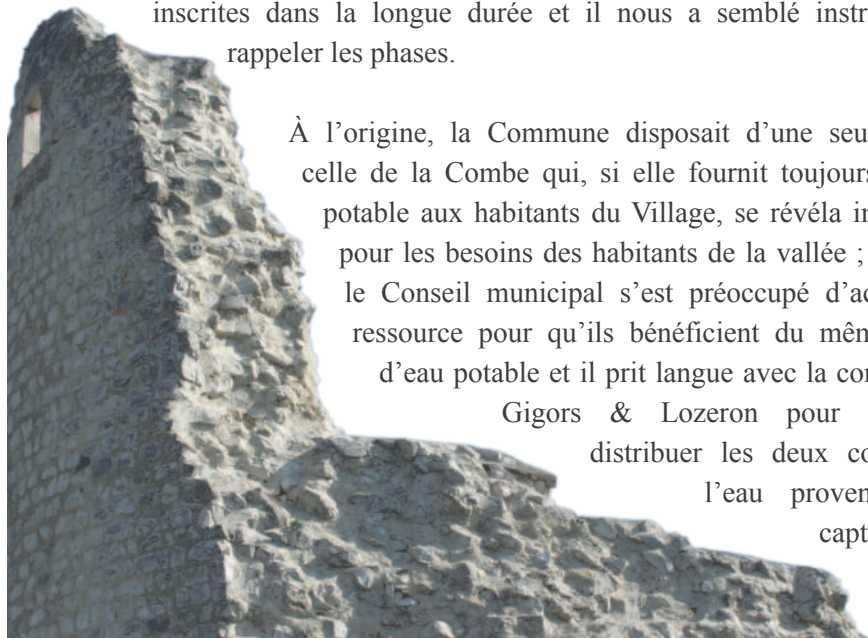
COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°107 JUILLET 2018

Histoire d'eau

Rares sont les *Vivre à Cobonne* où n'ont pas été présentées les difficultés rencontrées pour mettre en exploitation le nouveau forage des Bourbous. Le Maire et les Conseillers ont veillé à mettre en œuvre tout ce qui était nécessaire pour le raccorder à l'actuel réseau d'eau potable de Cobonne et il n'est pas incongru d'espérer l'achèvement de ce projet. Toutefois, force est de constater que les différentes étapes de la réalisation, chapeautées par les tutelles administratives en raison des obligations réglementaires et de l'octroi des subventions, se sont inscrites dans la longue durée et il nous a semblé instructif d'en rappeler les phases.

À l'origine, la Commune disposait d'une seule source, celle de la Combe qui, si elle fournit toujours de l'eau potable aux habitants du Village, se révéla insuffisante pour les besoins des habitants de la vallée ; dès 1977, le Conseil municipal s'est préoccupé d'accroître la ressource pour qu'ils bénéficient du même service d'eau potable et il prit langue avec la commune de Gigors & Lozeron pour capter et distribuer les deux collectivités l'eau provenant d'un captage situé



Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales

Le mot des élèves p. 6

Vie à Cobonne p.7

État civil p. 7

Informations pratiques p. 8

sur son territoire.

En raison du coût, l'idée fut abandonnée (C. M. du 24/11/ 1977). Un second projet put aboutir en 1979, porté par la seule commune de Cobonne. Grâce à la bonne volonté doublée de générosité d'un habitant de Gigors & Lozeron, elle put acquérir une source aux Bourbous et y installer un captage, toujours en service actuellement (C. M. du 10/11/ 1979), puis le doter d'un système de traitement par rayonnement ultra-violet afin de distribuer une eau conforme aux règlements sanitaires. Le terrain fut acquis en 2001 mais, rapidement, il apparut qu'aucun périmètre de protection ne pouvait être mis en place autour du captage et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales exigea de la commune un engagement à rechercher de l'eau en un lieu pouvant être protégé. Pour y répondre, le Conseil municipal de Cobonne lança une étude afin de rechercher et installer un nouveau captage aux Bourbous (C. M. du 26/03/2001). Après des études géologiques et hydrologiques, un site fut repéré, situé à une distance d'une centaine de mètres du premier captage. Après des mesures, des analyses et des vérifications, la ressource en eau put être considérée avec certitude comme abondante, constante et de bonne qualité. En 2009, le forage fut entrepris et les résultats apparurent conformes à ce qui avait été prévu. Des discussions furent engagées avec l'Agence de l'Eau sur les modalités de l'exploitation de la ressource qui, une fois abouties, prévoyaient la construction d'un réservoir, la mise place obligée d'un traitement de l'eau par rayonnement ultra-violet avant le raccordement au réseau, et un débit limité à 10 m³/jour.

Après les élections de mars 2014, la nouvelle équipe municipale poursuivit ce qui avait déjà été entrepris. Une enquête d'utilité publique fut lancée et le commissaire enquêteur fit connaître son rapport en novembre 2014. Ses recommandations furent suivies, en particulier celle qui faisait obligation à la commune de signer une convention avec les personnes dont les propriétés pouvaient faire valoir un droit d'eau sur la source des Bourbous, convention qui leur garantirait la fourniture d'eau gratuite au cas où leur propre captage s'épuiserait en raison de la mise en œuvre du captage de la commune. Pour parvenir à un accord, les ayants droit et la commune ont confié la défense de leurs intérêts respectifs à un avocat. Pour être conforme au règlement sur le périmètre de protection immédiat, une parcelle du terrain où était situé le forage fut acquise et cadastrée. Pour mener à bien les travaux de construction du réservoir et du raccordement au réseau un bureau d'études fut mandaté par délibération du Conseil municipal, et les subventions

demandées au Département et à l'État (D.E.T.R.). En prévision des travaux et également au regard de la conformité à la réglementation, le prix de l'eau fut revu et appliqué dès 2017. Enfin, une fois les subventions accordées, les appels d'offres furent lancés et les deux entreprises choisies, l'une devant construire le réservoir et le raccordement au réseau et la seconde installer le système électrique et assurer l'ingénierie.

À ce jour, un architecte a été choisi qui a présenté un avant-projet du réservoir et le permis de construire devrait être bientôt déposé. Le site des Bourbous étant sur le territoire de Gigors & Lozeron, son instruction est du ressort de la CCVD. Parallèlement à ce dossier, la commune de Cobonne et celle de Gigors & Lozeron sont d'accord pour signer un schéma directeur qui actera la fourniture d'eau en quantité suffisante au hameau des Michauds dont la population, desservie par le réseau de Cobonne, est appelée à croître. Il reste à établir les modalités de cet accord.

Depuis l'idée du projet des Bourbous, près de quarante ans se sont écoulés pour mener à son terme cette histoire de l'eau à Cobonne. Elle n'est pas encore achevée puisqu'au plus tard le 1^{er} janvier 2026, la compétence de l'eau, celle de l'assainissement et des eaux pluviales, releveront de la compétence de l'intercommunalité.

La présentation de facture d'eau reçue par les Cobonnois offre quelques changements et peut faire naître des interrogations sur le prix du litre d'eau qui apparaît dans la case située au bas à gauche et intitulée *Pour information*. Les abonnés disposant d'un assainissement privé ne paient pas les redevances dues pour l'assainissement public, ce qui induit des différences dans le prix de revient du litre d'eau, différences dues également au tarif appliqué à partir de 201 m³ (étant entendu que les abonnements, ne sont pas pris en compte). Pour votre information, le coût du litre d'eau est évalué ainsi :

quantité m³ x prix du m³ d'eau + tva 5,50% = a

+ quantité m³ x prix de l'assainissement collectif + tva 10% = b (si raccordement)

+ quantité m³ x taxe de modernisation des réseau + tva 10% = c

+ quantité m³ x lutte contre la pollution + tva 5,50% = d

a + b+ c+ d ÷ m³ x 1000 = coût du litre d'eau.

✂ L'école

À la fin de cette année scolaire, quatre élèves vont quitter l'école de Cobonne et entamer, au collège, dès le mois de septembre le cycle de l'enseignement secondaire. Tout le Conseil souhaite que leur scolarité y soit fructueuse et que les savoirs qu'ils acquerront leur permettent de trouver leur voie et leur épanouissement. Comme c'est l'usage, la commune offrira à chacun un dictionnaire de la langue française.

C'était le souhait d'une majorité de parents et celui des élus : à la rentrée de septembre 2018 le temps scolaire sera de nouveau réparti sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les élèves seront en classe de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30. Il n'y aura pas de garderie après la fin de la classe de l'après-midi et les activités périscolaires ne seront plus organisées.

La gestion de la cantine (portage des repas et encaissement de leur prix) sera toujours du ressort du SIVOS. Evelyne et Marie assureront le service de la cantine, Evelyne ayant en outre la charge de la propreté des bâtiments. Le temps de travail de l'une et de l'autre a été annualisé, mais le nombre d'heures effectuées est insuffisant pour pouvoir prétendre à un emploi aidé.

✂ Le Parc National du Vercors

Créé en 1970, à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors est régi par une charte, réécrite tous les quinze ans, qui définit les objectifs et les actions à y conduire ; celle en cours actuellement est l'objet d'une révision pour renouveler la prochaine labellisation qui sera valable de 2021 à 2036. La charte doit définir le projet apte à concilier protection de l'environnement et développement et elle engage pour 15 ans l'ensemble des communes, intercommunalités, départements et régions qui l'auront signée.

Le territoire de notre commune ne fait pas partie du Parc National du Vercors et, en conséquence, n'adhère pas au Syndicat Mixte du parc. Cependant, à l'occasion de la nouvelle révision, vingt-trois communes ont été inscrites dans le périmètre d'étude et Cobonne y a pris place. Lorsque la nouvelle charte sera rédigée, les conseils municipaux de toutes les communes du périmètre d'étude délibéreront pour intégrer ou non le parc et celles qui l'auront décidé devront adhérer au

syndicat mixte. L'adhésion nécessite une cotisation annuelle qui s'élève actuellement à 4,50 € par habitant. En retour, le syndicat peut aider financièrement des projets communaux qui participent au développement du parc. Il reviendra à la prochaine équipe municipale de se prononcer.

Rappel

Les canalisations de l'assainissement public ne sont pas des réceptacles pour les déchets ni pour les ordures. Il est donc formellement interdit de jeter dans les toilettes linges, lingettes de toutes sortes et tout autre objet qui bouchent les canalisations et demandent des interventions lourdes pour en retrouver l'usage.

José LOTHE

🔪 Le mot des élèves

Voyage à Die de l'école de Cobonne

28 élèves de l'école de Cobonne sont partis 4 jours en camping à Die

Lundi 18 juin : Nous nous sommes donné rendez-vous à Crest. En attendant le train, nous avons visité le fablab 8 de Crest. Ensuite nous avons découvert que notre train était annulé. Nous avons donc fait le chemin en voiture. Ensuite nous avons mangé le pique-nique que nous avons préparé la veille.

Après le repas nous avons monté les tentes, puis on a fait une course d'orientation dans le camping. Il y avait 30 balises pour les plus grands et 18 pour les plus jeunes. Après, un premier groupe est allé à la piscine puis un deuxième. Ensuite on

a fait le repas du soir et ensuite on s'est couché dans les tentes.

Mardi 19 juin : Avec les plus grands nous sommes allés au musée de Die. Ensuite nous avons pris en photo un objet qui nous intriguait. Après nous l'avons décrit et nous avons émis des hypothèses sur son utilisation. L'après-midi nous avons visité le musée avec Chloé (l'animatrice du musée).



Anecdote : les enfants faisaient la cuisine. Nous avons bien mangé. Chacun faisait sa vaisselle. Au retour, certains ont continué à la maison !

Mercredi 20 juin : Le matin nous avons visité la ville de Die avec Chloé. Elle nous a montré les remparts de Die et la mosaïque des Quatre fleuves. Nous sommes montés tout en haut de la cathédrale.

Les plus jeunes sont allés au marché. Après un groupe est allé à la piscine le midi et un autre le soir. Nous sommes allés goûter au bord de Drôme et nous avons ramassé des galets pour les décorer le lendemain.



On mangeait tous dehors, sous le tunnel installé par Yvette et Raymond Vignon.
Merci à eux !

Jeudi 21 juin : Le matin nous avons rangé nos affaires et démonté les tentes. Après nous sommes allés à la piscine. Ensuite nous avons mangé. Puis nous avons mis nos affaires dans le camion. Après nous avons décoré les galets. Puis nous sommes allés à la gare pour prendre le train du retour.

Un peu d'Histoire

Dans Die il y avait une mosaïque qui était âgée de 800 ans (Moyen-âge) : la mosaïque des Quatre fleuves.

À l'Antiquité ; les gallo-romain ont fait construire des remparts tout autour de Die qui était une ville importante à l'époque.

Dans le musée il y avait une autre mosaïque qui représentait le Bélier à la toison d'or.

✂ Vie à Cobonne

À l'occasion de la **fête nationale du 14 juillet**, le Maire et les élus ont le plaisir d'inviter les Cobonnoises et Cobonnois à se retrouver à partir de 11 h 30 pour partager un apéritif qui sera servi au Village, dans le verger municipal.

Comme les années précédentes, Jazz au Village propose un **concert le dimanche 15 juillet**, à 21 h, au Jardin du donjon. Au programme de ce concert, Aurélien Joly et Romain Nassini dans un duo piano-trompette.

Autre **concert**, le **samedi 21 juillet**, également au Jardin du donjon, où se produira le Trio Desafinado.

Les Amis du Vieux Cobonne vous invitent au traditionnel **repas du 15 août**, qu'ils ont à cœur de préparer chaque année et qui est bien inscrit dans la vie de notre commune. Cette année, ces agapes se tiendront le jour même du 15 août, à partir de 18 h 30 et vous pouvez réserver vos places auprès des amis du Vieux Cobonne.

✂ État-civil

Fille de Justine Gontard et d'Igor Baucorale, Jeanne est née le 19 avril 2018 à Montélimar.

Abel Marius, fils de Louis Simon et de Marie Barnasson, petit-fils de Danièle et d'Yves Barnasson, est né à Marseille le 14 mai 2008.

Nous adressons aux parents et aux grands-parents nos chaleureuses félicitations et nous formons les meilleurs vœux pour ces enfants.

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site : www.mairiedecobonne.fr



Informations communes de la Gervannes et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

Fermeture le vendredi 20/07 et du 30/07 au 14/08

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

José LOTHE

Secrétaire de mairie

Sylvie MOUYON

Agent communal

François PATUREL

Numéros d'urgence

S.A.M.U. 15

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

Appel d'Urgence Européen 112

Problème d'eau 04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

Horaires d'été de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.

Les mardi de 13 h 30 à 18h. *Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)*